

MARYVONNE DE SAINT-PULGENT

# Le patrimoine au risque de l'instant

Michel Melot a décrit la grande vogue patrimoniale de cette fin de siècle, qu'il relie à la revendication contemporaine de « développement durable » ; il y voit une bonne nouvelle, celle d'une préférence nouvelle pour la longue durée et l'histoire, pour la « transmission » plutôt que pour la communication. À la suite d'André Chastel, nous nommons en effet « patrimoine » ce que nous avons hérité de nos pères ou créé nous-mêmes et que nous voulons conserver et transmettre aux générations futures, en dépit du coût de cette conservation et de cette transmission. Pierre Rosanvallon rappelle aussi que Guizot a créé le service des Monuments Historiques pour réconcilier les Français avec leur Histoire, fracturée par la Révolution <sup>1</sup>. La dimension patriotique du patrimoine, aux sens de grande mais aussi de petite patrie, a été étudiée dans le colloque « Patrimoine et passions identitaires » que j'avais organisé avec Jacques Le Goff en 1997 <sup>2</sup>. Plus récemment Dominique Borne affirmait, dans un entretien avec *Le Débat* <sup>3</sup> sur l'enseignement de l'histoire, que pour « construire des Français » avec les populations d'origine immigrée, « il faut leur donner un patrimoine, une mémoire commune ». Mon expérience de directeur du Patrimoine confirme ces intuitions. Le maire de Saint-Denis, Denis Braouezec, m'a raconté comment ses administrés musulmans se passionnaient pour les fouilles archéologiques de 1996 sur la nécropole médiévale près de la Basilique et se reconnaissaient dans les vestiges de nos Rois ainsi remis à jour. On m'a aussi rapporté la réceptivité des jeunes maghrébins de Marseille à tout ce qui, dans l'action ministérielle sur le patrimoine local, insistait sur le legs de la civilisation méditerranéenne, commune à notre pays et aux leurs : ils se sentaient dès lors marseillais.

Gérard  
Rondeau,  
Musée Fernand  
Léger  
© Agence Vu.

1. Pierre Rosanvallon, *Le moment Guizot*, Paris, Gallimard, 1985.

2. *Patrimoine et passions identitaires*, Actes des Entretiens du Patrimoine 1997, sous la présidence de Jacques Le Goff, Fayard/Éditions du Patrimoine, 1998.

3. *Le Débat*, n° 110, mai-août 2000, « Où en est l'enseignement de l'histoire ? Entretien avec Dominique Borne », pp. 167-177.

Il m'appartient pourtant de questionner cet optimisme. S'il y a une demande croissante de patrimoine, le sens en est difficile à interpréter : le public du patrimoine est mal connu et la mutation actuelle de la notion, corrélative de sa vogue, est source de perplexité.

Le patrimoine est désormais, avec le cinéma, la première pratique culturelle des Français. Selon les enquêtes du Ministère de la Culture, 49 % des plus de 15 ans déclarent aller une fois par an dans une salle de cinéma (le film à la télévision concerne la quasi-totalité de la population) et 58 % dans un monument ou un quartier historique, déclarations confirmées par les fréquentations constatées. Les salles de cinéma ont enregistré 155 millions d'entrées en 1999. Selon les plus récentes statistiques de l'Observatoire National du tourisme, les musées et les monuments historiques reçoivent annuellement 143 millions de visites. Mais la courbe de fréquentation du patrimoine monte depuis vingt ans, tandis que celle du cinéma baisse sur la longue période, malgré des rémissions passagères. Comme celui du cinéma, le public du patrimoine est plus populaire et moins parisien que celui des spectacles et de l'art contemporain. Il est aussi moins âgé qu'on ne le dit : la fréquentation des monuments est supérieure à la moyenne chez les adolescents et les jeunes adultes et chute après 55 ans <sup>4</sup>. Le triomphe du patrimoine a été longtemps ignoré par le ministère de la Culture, car ses enquêtes omettaient de comptabiliser les visites gratuites, soit 75 % de l'ensemble : la cathédrale Notre-Dame de Paris accueille gratuitement 12 millions de visiteurs par an, autant qu'Eurodisney (qui les fait payer). Cette ignorance statistique se double d'une ignorance qualitative : depuis Malraux, une débauche d'analyses a été produite sur les publics de la culture, et notamment du spectacle, mais on n'a jamais trouvé le temps d'étudier celui du patrimoine. Les rares informations disponibles nous apprennent que, contrairement à la plupart des activités culturelles, la déambulation patrimoniale est une pratique de voyage : l'appétit pour les vieilles pierres est plus vif en vacances et loin de chez soi. Le public de voisinage existe aussi, mais pour montrer la merveille du coin « aux enfants » ou à des amis venus d'ailleurs : dans tous les milieux sociaux et dans toutes les provinces, c'est un classique de l'éducation familiale et de l'hospitalité française. La vogue actuelle du patrimoine démocratise ainsi le « voyage pittoresque » du XVIII<sup>e</sup> siècle, alors réservé aux privilégiés de la fortune ou de l'aristocratie. Dans le patrimoine, le public s'intéresse à l'Histoire plus qu'à l'architecture, mais il y apprécie aussi la « belle ouvrage » et les savoir-faire artisanaux : les vieilles pierres sont en somme un antidote à la laideur de la ville moderne et un refuge contre son agressivité. Il aime aussi y évoquer des événements historiques et des personnages célèbres.

Le triomphe du patrimoine n'a pas été voulu par l'État : avec l'Éducation, c'est

4. O. Donnat, *Les Pratiques culturelles des Français*, Enquête 1997, Paris, La Documentation française, 1998. *La fréquentation des lieux culturels et non culturels en France métropolitaine*, Paris, Observatoire National du Tourisme, 1998. *La Politique culturelle des régions*, Actes de la journée d'études de l'Observatoire interrégional du politique et de la Région des Pays de Loire à l'abbaye de Fontevraud, 19 février 1996, Paris, Siloë, 1996.

un des « ennemis héréditaires » du ministère Malraux, qui s'est fondé sur une double hostilité à l'art du passé et à la connaissance savante des œuvres. La seconde était réputée « tuer » l'amour de l'art, le premier regardé comme nuisible à la création, y compris par Malraux. Quant à l'antipathie à peine déguisée de Jack Lang pour le patrimoine, c'est sans doute un hommage à sa faible capacité de communication. Cette antipathie a eu une claire traduction financière. Les monuments historiques sont ainsi soumis à l'ISF, même quand ils sont ouverts au public, sans que le ministère ait jamais envisagé de plaider leur exonération, qu'il a au contraire obtenue pour les œuvres d'art. Les frais de structure de la rue de Valois ont crû de 3 % des crédits en 1960 à 25 % en 2000, tandis que la part du patrimoine chutait de 53 % à 12 % : la croissance de la bureaucratie culturelle a donc été financée par des économies sur les monuments.

Une fois revenu rue de Valois en 1988, Lang a cependant pris acte du fait patrimonial sur lequel son premier quinquennat avait fait l'impasse et s'est approprié le succès de ce thème. Sa première conférence de presse y a été consacrée et il y a procédé à des nominations très étudiées, dont le remplacement, à la Direction du Patrimoine, du normalien Jean-Pierre Bady par l'architecte/acteur Christian Dupavillon, un de ses proches à qui on devait les grands travaux et l'organisation des fêtes méditerranéennes : cérémonie d'investiture au Panthéon en 1981, reprise des *panthéonisations* abandonnées depuis celle de Jean Moulin, fêtes du bicentenaire de la Révolution. La direction qui pendant le premier quinquennat Lang était restée un îlot de droite dans un ministère socialiste, qui se bornait à lui mesurer les crédits, est alors devenue un enjeu politique pour la gauche, jusque pendant la campagne Jospin de 1997. Surtout, l'accent a été mis sur les « nouveaux patrimoines » : « le patrimoine, ce n'est pas seulement l'archéologie et les monuments historiques, c'est aussi le foot à Marseille », s'écriait Lang à Chambord en 1988. Aussitôt le service d'Ethnologie de la France finança un programme d'étude, des expositions et un film documentaire sur le foot à Marseille.

Christian Dupavillon a parfaitement incarné ce virage, notamment en lançant des campagnes de classement et d'inscription dans des secteurs ou des époques jusque-là négligées par les services : l'architecture XXe siècle en béton, avec le classement emblématique et autoritaire des Halles de Reims, les villas balnéaires début de siècle, le PIST (patrimoine industriel, scientifique et technique), le folklore, dont celui de la tauromachie camarguaise. La « communication » sur les monuments historiques et les fouilles prit, avec lui, un ton franchement guerrier, avec bombardement de la presse par des communiqués de classement brandis comme autant de victoires sur la barbarie des vandales, surtout pourchassés dans les secteurs chéris du personnel languien : rock (classement d'office de l'Olympia), cinéma (classement de l'Hôtel du Nord), cuisine (classement du

Fouquet's), sport (classement de la piscine Molitor). Souvent, la position juridique du ministère sur ces protections autoritaires s'avéra fragile (la décision sur le Fouquet's sera même annulée par la justice), et l'efficacité de sa politique n'était dès lors pas garantie, comme on le verra dans le cas de la piscine Molitor. Mais personne n'en avait cure. En revanche, la protection des grands sites historiques cessa d'être prioritaire et le ministère toléra, voire encouragea, des projets de construction dans les abords de Chambord et de Versailles. La même politique fut menée dans les musées : création du musée de la mode et du musée de la publicité, soutien inconditionnel aux musées de société, et pas seulement ceux de la mémoire ouvrière. Le tableau comprend aussi une politique ostentatoire de « modernisation » du patrimoine par la création : camper l'art contemporain au cœur du patrimoine fut un devoir impérieux et l'on utilisa, pour ce faire, des crédits destinés à la restauration.

Ce qui a été alors vécu comme un détournement de la notion de patrimoine a-t-il été inventé de toutes pièces, ou Lang a-t-il intelligemment poursuivi et popularisé une évolution déjà entamée ? La deuxième réponse est sans doute la bonne. Le triomphe du mot « patrimoine » s'est en effet payé de l'affadissement du concept, et même de son évanouissement. Comme dirait Régis Debray, le patrimoine prolifère aujourd'hui, mais « à en mourir ».

L'historienne de l'architecture Françoise Choay a décrit cette mutation dans *L'Allégorie du Patrimoine*<sup>5</sup>, diagnostiquant un « complexe de Noé » dans le grand public contemporain. J'ai moi-même évoqué dans *Le gouvernement de la culture* une « panique patrimoniale » que j'avais pu observer *in situ*. La demande de patrimoine faite aujourd'hui à l'État est de gérer la croyance naïve, mais puissante, selon laquelle tout l'héritage humain, maisons, meubles, objets, papiers et même métiers, commerces et industries en déclin, peut et doit être conservé dans la grande arche de la mémoire et mis physiquement à l'abri des destructions diluviennes de l'époque moderne. Ce qu'il s'agit désormais de transmettre intacts, aux frais du contribuable ou, à défaut, de restituer par des artefacts type Puy-du-Fou, ce sont des parfums, des goûts, des sons, des gestes, des rites et des images disparus ou menacés de l'être : il n'y a pas de différence de nature entre la demande faite au Vatican de faire revivre le rite préconciliaire, à quoi répond l'autorisation des messes « Saint Pie V » (réponse qui a eu l'avantage de cantonner le schisme des « intégristes » de Mgr Lefebvre), et celle faite en 1996 au ministère de la Culture de restituer à ses admirateurs et à ses habitants le paysage germanopratin d'après-guerre, avec l'intégralité de ses caveaux chantants, de ses libraires, de ses éditeurs et, dans ses cafés, Boris Vian, Sartre et Simone de Beauvoir – et peut-être même le Régis Debray d'alors. La même année 1996, j'ai reçu une demande de classement « du jardin de Casque d'Or » à Montmartre,

5. Françoise Choay, *L'Allégorie du Patrimoine*, Paris, Seuil, 1992.

qui traduisait une aggravation de la confusion entre réel et irréel déjà constatée lors de la demande un peu antérieure de classement de l'Hôtel du Nord, où il avait fallu expliquer à une opinion incrédule que cet hôtel n'était pas le décor du film du même nom, mais seulement le modèle du décor de studio qui avait servi à tourner le film. Le sujet « décor de cinéma » a connu un nouveau développement imprévisible, lorsque le ministre de la Culture a voulu classer le décor de *Germinal* : le décor étant déjà détruit, comme c'est l'usage au cinéma, on a classé un puits de mine du nord qui ressemblait à celui du décor, à la satisfaction de tous ! Et que dire de la demande de classement de la maison de Serge Gainsbourg, avec les graffitis d'amour faits par ses admirateurs dans la nuit qui a suivi sa mort (c'étaient d'ailleurs eux qu'il s'agissait de préserver d'un nettoyage vandale) ? Le phénomène s'est reproduit lors de la mise en vente, *par sa famille*, des effets personnels de la chanteuse Barbara, sacrilège que le ministère a été sommé d'empêcher par une acquisition de tout l'héritage de la chanteuse : il s'en est tiré en achetant son piano et sa trousse de maquillage... ! Ainsi le legs de l'œuvre d'un artiste disparu ne suffit plus à consoler son public : il lui faut en outre *mettre une trace embaumée de sa personne et de ses objets familiers au musée*, si possible dans la maison du mort, acquise à cette fin par les pouvoirs publics. D'où la vogue des maisons de créateurs, où s'accomplit cette momification du souvenir des génies. L'État a ainsi acheté Ferney sous la pression de l'opinion, comme si Voltaire avait besoin de cela : mais peut-être fallait-il compenser le fait qu'à l'école, on n'étudie plus de lui que *Candide* et le *Traité sur la tolérance* <sup>6</sup>.

L'État gère désormais la demande de protection dans l'immédiateté et sans considération de « longue durée », comme les autres demandes culturelles. La commission supérieure des Monuments Historiques avait ainsi pour principe de ne jamais classer de monuments ou d'objets du vivant de leur créateur ou de leur propriétaire d'origine, afin de permettre au temps de faire son tri et de combattre les effets de mode. Ce délai de viduité n'est plus toléré : à Christian de Portzamparc qui voulait faire de la Cité de la musique un monument historique, j'avais indiqué que le service attendrait qu'il soit mort, selon la tradition. Mais Mme Trautmann a « protégé » l'Arche de la Défense dix ans après son achèvement et du vivant de l'un de ses auteurs. Or, la protection des Monuments Historiques est irréversible, ce qui se conjugue mal avec l'immédiateté.

Les « nouveaux patrimoines » ne diffèrent pas seulement du patrimoine traditionnel par leur jeunesse de plus en plus rayonnante. Ils sont aussi de moins en moins historiques et de plus en plus mémoriels, selon la distinction faite entre mémoire et histoire par Jacques Le Goff et Pierre Nora. On a ainsi classé parmi les monuments historiques plusieurs voiliers qui ne présentaient pas d'intérêt patrimonial, mais qui avaient gagné une grande course internationale, dont le *Pen*

6. Antoine Compagnon, « Après la littérature », *Le Débat* n° 110, op. cit., pp. 136-154.

*Duick* de Tabarly. Il s'est donc agi de conserver la mémoire de glorieuses victoires sportives françaises, ce qui se paye par une interdiction définitive de course pour les voiliers ainsi distingués, puisqu'un monument historique ne peut pas quitter le territoire national sans autorisation du ministre, lequel répugne à prendre un tel risque. La suite inattendue de ce type de décision a été la fuite d'un de ces monuments historiques d'un nouveau type, qui a fait le tour du monde sans autorisation du Ministre, car un marin s'est avisé qu'un voilier de course était fait pour courir tant qu'il y est apte, et non pour s'enterrer dans un musée ! Ces monuments mémoriels incarnant des identités contemporaines plus que des universaux, la Direction du Patrimoine institutionnalise leur catégorisation : elle crée des missions spécialisées pour le patrimoine maritime, le patrimoine industriel, le patrimoine rural, le patrimoine juif, etc. D'où une hétérogénéité grandissante des critères de protection, aggravée par la tendance des défenseurs de chaque catégorie de patrimoine à réclamer une égalité quantitative, garantie d'une égale dignité : tendance que l'on observe aussi dans les régions, dont les élus réclament une égalité de traitement entre patrimoines provençal, breton, alsacien, corse...

La protection des contenus imaginaires et la confusion entre l'original et l'artefact, autre mutation capitale à l'œuvre dans le patrimoine monumental, traduisent un brouillage des frontières entre la réalité et le virtuel caractéristique de la société audiovisuelle, mais dont on aurait pu s'attendre à ce qu'il épargne ce secteur. Elles s'accompagnent d'un affaiblissement de l'authenticité comme critère de sélection du patrimoine « protégé ».

Enfin le patrimoine n'échappe plus au relativisme culturel : quantitativement, le parc des Monuments Historiques est toujours dominé par les monuments religieux et castraux, mais les nouveaux entrants sont de plus en plus disparates. Le terme de « nouveaux patrimoines » n'est pas seulement publicitaire et il y a une différence de nature entre le souci de Chastel, dans les années 1970, de protéger les monuments du XIXe siècle, jusqu'alors voués à la destruction, et l'obsession actuelle de faire entrer dans l'arche de Noé *toutes les mémoires du monde*, du moins toutes celles qui méritent la *reconnaissance* de la Nation. Ce qui peut mener très loin, comme en témoigne l'évolution de l'Inventaire Général. Ce grand catalogue des richesses artistiques de la France voulu par la Convention et créé par Malraux s'effectuait paisiblement depuis quarante ans canton par canton, selon une méthodologie longuement méditée et un système de tri privilégiant l'exemplarité des immeubles et des objets retenus pour y figurer. Aujourd'hui les élus veulent faire de l'Inventaire un cadastre patrimonial exhaustif, n'omettant que les choses et les immeubles dont on ne connaît ni la provenance, ni le maître d'œuvre, ou qui ne sont reliés à rien ni personne de notable. L'« Abus Monumental »<sup>7</sup> d'aujourd'hui n'est donc pas seulement quantitatif, mais aussi et surtout qualitatif.

7. Sujet et titre des Entretiens du Patrimoine présidés par Régis Debray en 1998.

Les mutations à l'œuvre dans le patrimoine sont une illustration des thèses de Marcel Gauchet sur les rapports entre l'État et les croyances dans le contexte contemporain de « sortie de la religion ». *La religion dans la démocratie*<sup>8</sup> expose que pour émanciper les citoyens de la domination institutionnelle de l'Église catholique et forcer celle-ci à se cantonner dans la sphère individuelle, la République laïque avait investi l'État d'une dimension spirituelle, le fameux « intérêt général ».

L'art dans sa version universaliste a été, avec l'histoire de la France et de ses grands hommes, l'un des cultes de substitution que la République laïque a mobilisés au service de sa métaphysique de l'État. Cette version-là a été frappée de *déligitimation* et enveloppée dans la commotion générale des transcendances décrite par Marcel Gauchet. Dans sa version anthropologique actuellement dominante, celle des « pratiques culturelles » qui comptabilise dans les mêmes statistiques rassurantes la fréquentation des théâtres et des galeries d'avant-garde, les défilés de rollers, la célébration de *Halloween*, l'amour des vieilles pierres et celui des *rave parties*, la culture, et, en son sein, le patrimoine, est devenue un de ces marqueurs identitaires auxquels il est désormais demandé à la puissance publique de reconnaître une égale dignité et de faire une égale publicité.

On ne peut donc plus compter le patrimoine comme étant tout entier du côté de l'universel, de la transmission, de la longue durée et de l'histoire : il y a aussi un patrimoine étroitement identitaire, placé sous le signe du relativisme, de l'imédiateté et même de la mode, dès lors propice à la communication. Et il semble que les préférences de l'État aillent à ce « nouveau patrimoine », plus commode à instrumenter à des fins non artistiques. La question reste ouverte, cependant, de savoir si c'est avec lui que l'on peut encore « construire des Français ».

8. Marcel Gauchet. *La religion dans la démocratie. Parcours de la laïcité*, Paris, Gallimard, coll. « Le Débat », 1998.